Informations de base

2005/2524(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Bélarus (Biélorussie) **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Biélorussie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/03/2005	Décision du Parlement	T6-0080/2005	Résumé
10/03/2005	Débat en plénière		
10/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2524(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0193/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0198/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0206/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0209/2005	08/03/2005	
Proposition de résolution		B6-0212/2005	08/03/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0080/2005 JO C 320 15.12.2005, p. 0177-0276 E	10/03/2005	Résumé

Résolution sur la situation au Bélarus (Biélorussie)

2005/2524(RSP) - 10/03/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Belarus.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Le Parlement condamne vivement le harcèlement et l'intimidation systématiques dont sont victimes, de la part d'agents de l'État, notamment du Ministère de l'Information, les journalistes, les éditeurs et les médias qui critiquent les autorités belarussiennes. Il condamne de la même manière les attaques aveugles contre les membres de l'opposition, les défenseurs des droits de l'homme et toute personne qui tente de critiquer librement le président et le régime.

Il rappelle que M. Marynich, ancien ministre des relations économiques extérieures, ancien ambassadeur et candidat à la présidence du scrutin de 2001, a été condamné à 5 ans d'emprisonnement (peine ramenée à trois ans et six mois) pour des motifs politiques. Pour le Parlement, cette condamnation prouve l'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire au Belarus et reflète le manque général de respect de l'État de droit ainsi qu'un climat généralisé de répression politique. Il demande aux autorités belarussiennes de **libérer immédiatement et sans conditions Mikhail Marynich** ainsi que d'autres opposants politiques, dont le professeur Bandazhevsky, condamné à 8 ans d'emprisonnement pour avoir critiqué les autorités de l'État au sujet de travaux de recherche relatifs à la catastrophe de Tchernobyl en 1986.

Le Parlement rappelle que le Belarus est le seul pays d'Europe qui n'entretient pas de relations contractuelles avec l'UE en raison des nombreuses violations des droits de l'homme dans ce pays, et **demande au Conseil de condamner le régime bélarussien actuel** parce qu'il s'agit d'une dictature, et le président Loukachenko parce qu'il est un dictateur. Il appelle en outre le Conseil et les États membres à geler les avoirs personnels du président Loukachenko et des autres hauts dirigeants du régime.

Le Parlement appelle également le Belarus à mettre fin aux exactions commises par la police ainsi que le harcèlement des établissements d'enseignement du pays, comme cela est le cas à Minsk. Il demande notamment la mise sur pied d'un programme spécial de bourses d'études destinées aux étudiants de l'Université européenne des sciences humaines de Minsk qui souhaitent étudier dans l'Union européenne.

Plus loin, le Parlement souligne qu'une **politique de sanctions** frappant le Belarus devrait être **ciblée sur les seules autorités de ce pays** et n'affecter en aucune manière la société bélarussienne. Dans le même temps, aucun effort diplomatique et politique ne devrait être épargné pour ramener le Belarus au sein de la famille européenne, rappelant au passage que le développement des relations entre l'UE et le Belarus dépend d'abord des progrès de ce pays en matière de démocratisation.

Le Parlement demande encore l'élaboration d'un programme d'action destiné à soutenir les forces démocratiques du Belarus et sa société civile.

Il regrette enfin le silence de la Commission, à l'issue de la troïka UE-Russie, au sujet des discussions qui auraient pu avoir lieu sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, en particulier les disparitions politiques et les restrictions draconiennes à la liberté de parole. Il demande dès lors aux institutions de l'UE de veiller à ce que les problèmes des droits de l'homme figurent **constamment à l'ordre du jour des rencontres UE-Russie**.